

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

N° 2019 -

OBJET : SIGNATURE DE L'APPEL DES VILLES EN SOUTIEN AU TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

RAPPORTEUR : Madame le MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée que notre ville est sollicitée par ICAN France (branche française de la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), récipiendaire du prix Nobel de la Paix 2017.

Ce traité a été adopté le 7 juillet 2017, à l'Assemblée générale de l'ONU par 122 Etats et entrera en vigueur en début d'année 2020. Pour le Comité international de la Croix Rouge, il « *représente une lueur d'espoir : l'espoir qu'un jour l'humanité échappera au spectre d'une guerre nucléaire, dont nous savons pertinemment qu'elle entraînerait des souffrances inimaginables* ».

Cet appel mondial des villes en faveur du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires est composé de cet unique paragraphe :

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Dans la continuité de nos engagements depuis des décennies pour la Paix, de notre adhésion à l'AFCD RP (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix), nous vous proposons de signer l'appel initié par ICAN France.

**L'exposé de Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE l'appel initié par ICAN France en soutien au traité sur l'interdiction des armes nucléaires

AUTORISE Madame Le Maire ou sa représentante, Madame La Première Adjointe, à signer l'appel.

VOTES :

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le
Date de Publication
Date de Notification

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 01/10/19

le Maire